

N° de résolution  
ou annotation



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 16 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège n° 1)                      Marc Champagne (siège n° 4)  
Danielle Joly (siège n° 2)                              Nathalie Turgeon (siège n° 5)  
Andrée Beaulieu (siège n° 3)                         André Benoît (siège n° 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-et-un (21) citoyens(es) sont aussi présents(es).

**2024-04-307**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.  
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-04-308**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec le report ultérieur du point 5.8.

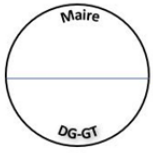
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MOT DU MAIRE**

Le maire informe les personnes présentes qu'un nouveau règlement (A-83) relatif aux feux de joie, d'abattis, de branches d'arbre et de feuilles mortes est présentement en vigueur. Pour les informations, il faut consulter notre site Web ou celui du service d'incendie de la ville de Mont-Laurier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ**

Une période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté a été mise à la disposition des personnes présentes.



N° de résolution  
ou annotation



## LÉGISLATIF

2024-04-309

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu copie de procès-verbal la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 19 mars 2024 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-310

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-94 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Joly

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement 24-94 abrogeant et remplaçant le règlement 06-04 relatif à la constitution du comité consultatif en urbanisme (CCU). Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-311

### AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 24-93 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

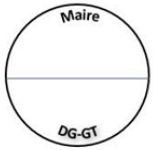
Un avis de motion a été déposé par la conseillère Andrée Beaulieu relatif à la présentation du projet de règlement 24-93 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-312

### PROJET DE RÈGLEMENT 24-93 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel



N° de résolution  
ou annotation



**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de Règlement 24-93 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-04-313**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 24-95 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 700 000 \$ POUR UN LOTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

Un avis de motion a été déposé par le conseiller Marc Champagne décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt au montant de 700 000 \$, remboursable sur cinq (5) ans, pour le lotissement des lots 5 562 507 et 5 562 517 et la construction d'un chemin pour un développement résidentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-04-314**

**PROJET DE RÈGLEMENT 24-95 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 700 000 \$ POUR UN LOTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

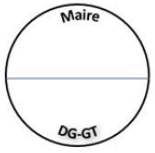
**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Contre

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de Règlement 24-95 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt au montant de 700 000 \$, remboursable sur cinq (5) ans, pour le lotissement des lots 5 562 507 et 5 562 517 et la construction d'un chemin pour un développement résidentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



2024-04-315

**RENOUVELLEMENT TECQ - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

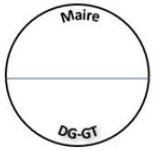
**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;



N° de résolution  
ou annotation



**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-316

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'adopter une politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

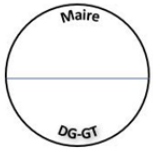
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2024-04-317

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 31 MARS 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Nathalie Turgeon



N° de résolution  
ou annotation



**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2401349 à C2401362** et **L2400061 à L2400088** ainsi que **P2400049 à P2400074** totalisant la somme de **199 441,23 \$**, soient acceptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-318

**REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 totalisant la somme de **34 361,57 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-319

**FORMATION COUR MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** de former 3 employés de la municipalité aux procédures de la cour municipale au coût de 75 \$ chacun. Les personnes mandatées à la formation sont : Lyz Beaulieu, directrice générale, Gilles Dion, inspecteur en urbanisme et environnement et Nadia Aubin, secrétaire comptable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-320

**RETRAIT DU DOSSIER ARCHIVAGE AVEC LA MRC**

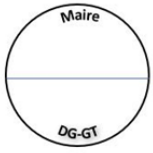
**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles se retire du partenariat avec la MRC concernant la création d'un poste d'archiviste. Les coûts et la durée de 5 ans proposés par la MRC ne conviennent pas aux besoins de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



2024-04-321

**CONFIGURATION DE TEAMS POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de donner un mandat à Bélanger Électronique pour la configuration des systèmes informatiques de la Municipalité avec Teams pour la protection des renseignements personnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

2024-04-322

**EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en administration temporaire pour une période de 6 mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ENVIRONNEMENT**

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

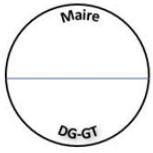
2024-04-323

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2024-2025 (PADF)- CHEMIN LAC GAUCHER**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



N° de résolution  
ou annotation



**ET RÉSOLU** d'autoriser Lyz Beaulieu, directrice générale, greffière-trésorière, à faire la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2025 (PADF) pour le chemin d'accès au Lac Gaucher.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-324

**TRAVAUX DE PEINTURE SUR CAMION 10 ROUES ET LA CITERNE À L'EAU**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'engager monsieur Patrick Boucher, travailleur autonome, pour refaire la peinture de la benne du camion 10 roues et la peinture du réservoir de la citerne à l'eau. Le montant est de 9 740.38 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-325

**APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DU MTQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du réseau local du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

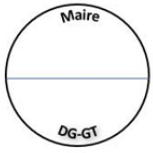
**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour





N° de résolution  
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

**ET RÉSOLU** que la Municipalité approuve les dépenses admissibles d'un montant de 523 615 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) et reconnaît qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS ET CULTURE**

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**COMITÉ DE COMMUNICATION**

**VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions a été mise à la disposition des personnes présentes.

**2024-04-326**

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
**Maire**

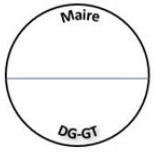
\_\_\_\_\_  
**Lyz Beaulieu**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
**Maire**

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
**Lyz Beaulieu**  
**Greffière-trésorière**



N° de résolution  
ou annotation



---

# PAGE ANNULÉE

---

